

Fiche Action 1.8

Page 1 sur 4



Organiser et structurer une pêche semi-industrielle

CADRE STRATEGIQUE	
AXE(S)	La CODIM, pour faire de son archipel une terre d'emplois en s'appuyant sur un projet de pêche durable, lequel l'associera au secteur privé du Pays et à sa société civile de pêcheurs.
OBJECTIF(S)	Obtenir une délégation de compétences du Pays avec un champ d'application restreint à des zones d'activités, à l'usage d'équipements portuaires, à des emprises foncières préalablement déterminées en accord avec les Services compétents du Pays.
Elu ou agent référent	Félix BARSINAS, président de la CODIM

LIENS AVEC LES FINALITES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE
Diversification des activités économiques et préférence marquisienne à l'emploi au sein des armements des thoniers
Gestion optimale de toutes les ressources pour éviter la surpêche, et un ravitaillement régulier du bâtiment de mareyage par les thoniers privés et les pêcheurs côtiers
Développement raisonné de l'esprit d'entrepreneuriat chez les ménages marquisiens
Satisfaction des besoins de commercialisation sur les marchés locaux, nationaux, régionaux et internationaux par les mareyeurs
Transfert de technologies appropriées aux générations de pêcheurs de demain par les pêcheurs d'aujourd'hui

OBJECTIFS VISES ET CHANGEMENTS ATTENDUS	
Contexte et objectifs visés	Effets positifs/résultats attendus
La CODIM, une fois la délégation de compétence obtenue auprès du Pays l'utilisera sur la base de la vision et des missions du projet de pêche partagées avec les entreprises privées du Pays et la société civile des pêcheurs marquisiens. Pour continuer à fixer ses familles dans leurs îles, elle entend faire accéder à celles-ci des ressources jusqu'ici inexploitées dans la zone des 20 miles (poti marara), entre 20 et 200 miles (pour les thoniers de 13 m).	1. Economie : <ul style="list-style-type: none">Diversification des activités économiques de sous traitance, carénage, halageRééquilibrage de l'espace marquisien 2. Environnement : <ul style="list-style-type: none">Gestion rationnelle et raisonnée des ressources

Fiche Action 1.8

Page 2 sur 4

Organiser et structurer une pêche semi-industrielle

OBJECTIFS VISES ET CHANGEMENTS ATTENDUS

La CODIM est convaincue que la revitalisation des archipels souhaitée par le Pays rejoint les besoins de la société civile des pêcheurs, à plus de formations en matière de gestion administrative (plans de campagne, fiche hebdomadaire d'activité...), financière, comptable et environnementale (revalorisation des déchets de poissons).

Un Plan de Développement Economique et Durable des Marquises (PDEM) a été validé par la CODIM en 2012. Pour lui donner une suite sur le terrain, c'est le moment pour tous les acteurs coopérant à cette initiative de s'engager sur le montage de plans stratégiques seules capables de renseigner sur leurs responsabilités réciproques.

La CODIM est, dans ces conditions, sûre d'utiliser à bon escient la délégation de compétence que le Pays lui attribuera.

- Revalorisation des déchets
 - Protection de l'environnement
- 3. Administration :**
- Accroissement du périmètre de la CODIM
 - Lien fédéré entre les communes et le Pays dans le champ de compétence CODIM
 - Mutualisation des personnels et gestion des transferts
- 4. Participation citoyenne :**
- Sensibilisation et animation d'activités pédagogiques,
 - Responsabilités partagées
 - Opportunités partagées

DESCRIPTION ET MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

1. Identifier à court terme, par le biais du 1er plan stratégique 2017-2018-2019, des équipements (mareyage, zone de tri, tour à glace, salle de conditionnement à Atuona, Hiva Oa) et de leurs emprises foncières.
2. Effectuer un inventaire des équipements (abris pour machines à glace, chambres réfrigérées, dispositifs de concentration de poissons) que les délégués souhaitent voir mis en oeuvre à court terme;
3. Elaborer des rapports d'activités annuels pour mesurer l'état d'avancement des différentes stratégies développées par le 1er plan stratégique.

PUBLIC VISE	ETAT D'AVANCEMENT DE L'ACTION	NIVEAU DE MAÎTRISE DE LA CODIM
La Délégation pour le Développement des Communes (DDC) et les services du pays	<ul style="list-style-type: none"> • Déjà engagé pour les points 1 et 2 • A engager pour le point 3 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour les 3 points

CALENDRIER PREVISIONNEL

Année	2016	2017	2018	2019

Fiche Action 1.8

Page 3 sur 4



Organiser et structurer une pêche semi-industrielle

CALENDRIER PREVISIONNEL																
Trimestre	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
1. Identification des emprises foncières et équipements nécessaires;																
2. Inventaires dans les 6 îles des équipements à mettre en place																
3. Elaboration des rapports d'activités																

ORGANISATION DE L'ACTION: PARTICIPATIONS ET PARTENAIRES	
PILOTAGE	<p>Maître d'ouvrage : CODIM Réfèrent : Mareva KUCHINKE, DGS</p> <p>un comité de pilotage comprenant une représentation CODIM, une du secteur privé, une de la société civile est chargée de coordonner le projet de pêche à qui il a déjà donné un caractère évolutif.</p>
PARTENAIRES INTERNES	<ul style="list-style-type: none"> • Communes membres par le biais de la commission de développement économique • GA.MA Vision & Advocacy • Mickaël FIDELE, Avocat CODIM
PARTENAIRES EXTERNES	<p>la DDC, les Services techniques du Pays chargés d'instruire les projets identifiés, le CESC, l'assemblée de la Polynésie française, la CCISM, la société civile,...</p>

COUT INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT / GAIN ESCOMPTE - MODE DE FINANCEMENT ACTION - en FCFP					
ESTIMATION DU COUT GLOBAL		COUT POUR LA CODIM		AUTRES FINANCEMENT	
Fonctionnement:	1- Location terre : 34 000 FCFP/an 2- Inventaire équipement : 500 000 FCFP 3- Rapports : 500 000 FCFP/an	Fonctionnement:	1- Location terres : 34 000 FCFP/an 2- Inventaire équipement : 500 000 FCFP 3- Rapports : 500 000 FCFP/an	Fonctionnement:	-

Fiche Action 1.8

Page 4 sur 4



Organiser et structurer une pêche semi-industrielle

COUT INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT / GAIN ESCOMPTE - MODE DE FINANCEMENT ACTION - en FCFP

Investissement:	2-Equipement : 600 M FCFP	Investissement:	-	Investissement:	2-Equipement : 600 M FCFP
-----------------	---------------------------	-----------------	---	-----------------	---------------------------

INDICATEURS D'EVALUATION DE L'ACTION - MESURE DE L'EFFICACITE DE L'ACTION

INDICATEURS D'ETAT	<ul style="list-style-type: none"> • Loi du Pays déléguant des compétences à la CODIM • Nombre de compétences déléguées • Ressources déléguées
INDICATEUR DE SUIVI	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de commissions réalisées • Avis de la DDC • Avis des services • Avis de la CESC • Avis de l'assemblée de la Polynésie française • Rapports d'activités annuels • Comptes rendus des réunions biennuelles avec la Commission des affaires économiques, puis avec le Conseil communautaire • Mise en place du réseau des pêcheurs côtiers (plan stratégique 1), puis de son organisation (plan stratégique 2) • Séances régulières de formation au profit des pêcheurs • Participation plus importante des professionnels au projet • Accroissement du nombre d'entreprises familiales
LIEN A FAIRE AVEC D'AUTRES ACTIONS	Fiche Action 1.6: Implanter de nouvelles unités agro-industrielles basées sur la transformation des produits agricoles